

Convocation et affichage : 20 05 2021

Étaient présents : Tous les conseillers sauf Mme VOISIN excusée.  
MM de VILLENEUVE et ROBELIN excusés.

M de PORTAL est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**Communication :**

M de COMBAUD Guy présente aux membres du conseil la nouvelle maquette de notre journal qui s'appellera dorénavant « Les échos de Bouligneux ». Version plus courte qui paraîtra tout les 3 mois. La première sortie étant fixée après le CM du 08 juillet 2021.

**CCAS :**

**UNANIMITE**

Dans le budget principal voté le 25 mars 2021 une participation de 3 000 € a été actée pour le fonctionnement du CCAS.

Le maire propose donc de valider cette somme et de virer la somme au budget du CCAS.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité le virement de 3 000€ au profit du CCAS.

**Cimetière : création du parking communal**

**UNANIMITE**

Le maire donne lecture de la délibération qui va permettre le lancement de la procédure de DUP Il convient de créer un dossier d'enquête préalable à la DUP et un dossier d'enquête parcellaire.

Après en avoir délibéré les membres du conseil :

Autorisent le maire à poursuivre l'acquisition par voie d'expropriation le terrain sis parcelle A261 appartenant à M de VILLENEUVE Jean Foulques Marie.

Confient au cabinet d'avocats ADALTYS et à la société CALADETUDES la mission de mener à bien cette déclaration d'utilité publique et les actions s'y référant.

Inscrivent au budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure de DUP

Donnent mandat au maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

Le maire explique aux membres du conseil que la concession C4-18 appartenant à la famille BARBIER BACCONIER est en état de dangerosité. La tombe s'effondre sur elle-même et menace les sépultures voisines.

Il convient donc de prendre la décision de débiter la procédure de reprise pour état d'abandon.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité la procédure de reprise pour la concession C4-18.

Un procès-verbal sera dressé par la maire pour acter et état d'abandon (affichage à la porte de du cimetière et sur la concession).

Le maire fait le point sur les difficultés rencontrées avec un des locataires de la commune. Devant les défauts de paiement et de document indispensable à l'assurance du bien, le maire demande aux membres du conseil de lancer deux procédures

Dans un 1<sup>er</sup> temps un commandement à payer sur les sommes dues à la commune

Puis dans un second temps une procédure d'expulsion.

Après en avoir délibéré les membres du conseil valident à l'unanimité les deux procédures.

## INFORMATIONS DIVERSES

- Prolongation convention avec AXA assurance pour la complémentaire santé communale.
- Elections 2021 (planning des tours de garde et commission électorale).
- Devis pour achat de matériel (taille haie et souffleur + équipement casque visière).
- Réunion de calage du début des travaux village le jeudi 10 juin 2021 à 14h
- Réunion mutualisation Com Com le mardi 8 juin à 15h30).
- Travail d'entretien des bornes incendie le samedi 5 juin 2021 (matinée)

**Fin 22h00.**

**La prochaine séance est fixée au **jeudi 08 juillet 2021 à 20h00** en la salle communale.**

**Ordre du jour : présentation du RAD 2020 par SUEZ EAU FANCE**